Les conseils d'écoles donnent leur avis : mode d'emploi

Pour que les enseignants et les parents d'élèves puissent débattre et s'exprimer sur cette réforme des rythmes scolaires et sa mise en place au niveau local, **les directeurs d'école ont la possibilité de convoquer rapidement un conseil d'école extraordinaire** (d'une heure seulement si besoin).

Celui –ci devra se tenir **vers la mi-janvier** pour que l'avis qui en résultera puisse être pris en compte par les mairies et la DASEN qui tranchera sur proposition des communes le 1er février.

Il faudra veiller à ce que chaque **procès verbal de Conseil d'Ecole soit envoyé très rapidement à la mairie, à la DASEN sous couvert de l'IEN et en copie au SNUipp-FSU87.**

Parallèlement à ces actions, le SNUipp s'est adressé aux différentes associations des maires pour qu'ils prennent en compte l'avis des conseils d'école, dans leur proposition d'organisation du temps scolaire.

Vous pouvez vous aussi écrire au maire (modèle de lettre à télécharger) pour que lui ou un de ses représentants soit présent au conseil d'école et vous informe des projets de la commune à ce sujet.

Nous vous proposons de vous exprimer sur ces points :

1 – Le report de la mise en place de cette réforme des rythmes à la rentrée 2014

2 – L'organisation de la journée scolaire proposée ou envisagée par votre commune.